



Saint-André, le 6 septembre 2024



OBJET : APPEL A LA GREVE DES AGENTS COMMUNAUX LE JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L2511-1 et suivants du Code de travail, nous vous informons que trois syndicats communaux (SNUTER-FSU, SUD CT et UNSA) ont pris l'initiative de lancer un **appel à la grève des agents communaux**. Ce mouvement prendra la forme d'un arrêt de travail pour la journée du :

Jeudi 12 septembre 2024 de 8h à 16h

Le point de rassemblement de la grève se situe sur l'esplanade du Domaine de la Vanille à 8h.

Une marche en direction de l'hôtel de Ville démarrera à 10h, vers la rue de la Gare, puis la rue Mélodium et la place de l'hôtel de Ville.

Les syndicats SNUTER- FSU, SUD-CT et UNSA ont récemment interpellé le Maire de Saint-André, en raison *des erreurs graves de gestion administrative engendrées par un déficit de la chaîne de contrôle de la Paie, lors de la Déclaration Sociale Nominative annuelle. Une surestimation du salaire net fiscal de tous les agents , avec des conséquences lourdes, entraîne dès à présent pour de nombreux agents des pertes de droits sociaux (suspension des allocations-logement, de la prime d'activité, augmentation des taux de prélèvement à la source...).* Sans réponse apportée aux représentants syndicaux qui pouvaient s'attendre à obtenir des éléments d'explication, leur permettant d'informer comme il se doit les agents communaux, **les sections syndicales locales de la Mairie de Saint-André de SNUTER-FSU, SUD Collectivités Territoriales 974 et UNSA ont décidé, en concertation avec les agents communaux, d'un arrêt de travail concerté.**

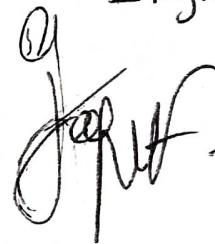
Cet arrêt de travail a pour motivation *la dégradation constante des conditions de travail des agents communaux, un dialogue social déficient et l'augmentation des risques psycho-sociaux dans la collectivité lié principalement à des situations nombreuses de souffrance au travail.*

La liste des revendications à l'appui de cette grève est la suivante:

- **Une surestimation du salaire net fiscal de tous les agents communaux dans la Déclaration Sociale Nominative,**
- **Un nouveau protocole du temps de travail et de RTT (Récupération du Temps de Travail),**
- **Une gestion calamiteuse du personnel communal et une dégradation constante des conditions de travail (déplacements, non-respect des règles de renouvellement et de non-renouvellement des contrats de travail, méthode arbitraire de recrutement et de mobilité interne, mauvaise gestion de l'action sociale, octroi arbitraire d'IFSE ...),**
- **Absence de prise en compte de la santé et des situations de handicap au travail,**
- **Exclusion des représentants du personnel des questions relatives aux avancements de grade et de promotion interne (non-respect des lignes directrices de gestion),**
- **Non-respect par l'Autorité territoriale des représentants du personnel et du dialogue social interne.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Eric COUET
FSU


Ingrid TESSEDRE
SUD-CT


Hélène BELIN
UNSA
